

Assemblée générale
FSCF CID 25/70/90
Samedi 15 octobre 2022
Voujeaucourt

Pour suivre nos actualités

<https://www.fscf-bfc.fr/associations/2/Comite-Departemental-25-70-90>

 <https://www.facebook.com/fscf.cd257090>

cd-257090@fscf-bfc.fr

Présentation Saint Michel Voujeaucourt

De 1918 à 1924, sous l'impulsion de l'abbé CREUZY des jeunes gens se rassemblent pour diverses activités culturelles et c'est en 1924 que le prêtre déclare cette société d'éducation populaire sous le nom de cercle Saint Michel. Les activités sont d'abord théâtrales, culturelles et musicales. Au fil des années, différentes sections voient le jour : en 1927 la gymnastique masculine, en 1942 la gymnastique féminine, affiliée à la FGSPF qui deviendra la FSCF. En 1946, le cercle devient Société Saint Michel.

C'est grâce à cette succession d'évènements et de rencontres diverses, durant ses nombreuses années de vie, que la Saint Michel a forgé ses racines pour devenir le bel arbre qu'elle est aujourd'hui.

Mélange de deux fédérations, FSCF et CFBF, dans le respect de la spécificité de chacune d'elle, la Saint Michel propose actuellement diverses activités sportives tels que : l'éveil sportif et culturel de l'enfant, la gymnastique artistique féminine, la gymnastique form'détente et le tir à l'arc. Quant aux activités musicales, elles regroupent une batterie fanfare, une banda, un ensemble de percussions, une école de musique et un atelier de découverte et d'initiation musicale pour les 6 à 8 ans.

De plus, la saison 2022 2023 voit l'ouverture d'une nouvelle section : la randonnée pédestre.

Grâce à son dynamisme, la Saint Michel a signé en 2014 une charte du développement durable avec la FSCF (une charte, un club), déjà renouvelé deux fois depuis. La St Michel a également reçu la certification FSCF en 2016, reconduite en 2022.

Enfin, la section éveil sportif et culturel de l'enfant a obtenu le Label Enfanc'Eveil en 2017, Label réaccordé en 2021 pour 3 ans.





Mot d'accueil

Le Comité Interdépartemental du Doubs, de la Haute Saône et du Territoire de Belfort est très heureux de vous accueillir à son Assemblée Générale.

Nous remercions chaleureusement la Saint Michel de VOUJEAUCOURT, son Président Marc BERCOT et toute l'équipe de bénévoles pour leur accueil et l'organisation de cette manifestation.

A l'orée de cette nouvelle saison, nous vous invitons à partager ensemble un moment de découverte et de convivialité autour de 2 thématiques :

La multi-activité avec la présentation des activités Eveil, Atoutform'-Sport santé, Randonnée, Tir à l'arc, Arts martiaux, Gymnastique Rythmique et Responsabilité Sociétale des Organisations.

Les partenariats de la FSCF et leurs avantages sur le territoire

Nous espérons que ce nouveau format d'assemblée générale recueillera votre satisfaction et mobilisera vos bénévoles.

Nous vous souhaitons une excellente Assemblée Générale et une excellente saison sportive et culturelle.

Restant à votre écoute.

Amicalement

Pour le Comité
Walter GROCHULSKA

Président

Le Comité Interdépartemental 2020/2024

Les membres

Walter GROCHULSKA	Président	cd-257090@fscf-bfc.fr
Anne Marie DREZET	Secrétaire	anne0425drezet@gmail.com
Linda VALOGNES	Trésorière	vlgestion25@gmail.com
Dominique PATOIS	Secrétaire adjointe	dominiquepatois@orange.fr
Carine BOURCET	Membre	carine.bourcet@orange.fr
Frédérique DURAND	Membre	frederique.durand25@gmail.com
Sophie DROZ	Membre	sophie.droz@free.fr
Anne Marie FLENET	Membre	secretariat@fscf-bfc.fr
Martine HUFSCHMITT	Membre	martine.hufschmitt@wanadoo.fr
Joelle ROLET	Membre	rolet.joelle@neuf.fr
Sophie SITTLER	Membre	sittlersop@yahoo.fr
Michel BALIZET	Membre	m.balizet@laposte.net
Robert BINETRUY	Membre	robert.binetry25@gmail.com
Gérard DUDOUIT	Membre	gerard.dudouit25@gmail.com
Emmanuel GRANDVILLAIN	Membre	lafrancaise.vll@gmail.com
Patrick MAILLARD	Membre	pmaillard4@orange.fr
Patrick PAICHEUR	Membre	patpaich25@gmail.com

Vérificateurs aux comptes :

Didier BAILLY de la Jeanne d'arc de Seloncourt et Daniel CALVO de la Saint Michel de Morteau

Les commissions techniques du comité

Les commissions techniques gèrent, animent et développent l'activité dont elles ont la charge et ceci sous tous les aspects (formations, compétitions.)

Toutes demandes de renseignements sont à adresser aux responsables des Commissions.

Le CID est décisionnaire sur les propositions des commissions, et plus particulièrement celles qui ont des incidences financières.

Les candidatures aux compétitions interdépartementales sont validées par le CID.

Gymnastique féminine

Isabelle GIRARDIN – Cita Besançon **Co-Responsable**

Sabine GODINAT- Boroillotte Valentigney **Co-Responsable**

Monique BOIRON – Gym de Thise

Stéphanie BOULCOURT - Saint Michel Morteau

Alexandra BRESSON – Jeanne d'Arc Seloncourt

Anne Claude CHAPUIS – Bousbotte Besançon

Lucie CUCHE- Cercle Gymnique le Russey

Fabienne FOURNERET - Bousbotte

Corinne GROCHULSKA – Gym de Thise

Véronique JULLERAT - - Saint Michel Morteau

Référentes Comité : Dominique PATOIS et Martine HUFSCMITT

Éveil

Joëlle ROLET – Saint Michel Voujeaucourt **Responsable**

Elodie DE LUCCA - Sportive Audincourt

Laury DROUHOT- Avenir de Grandvillars

Céline ORIOT – Saint Michel Voujeaucourt

Isabelle PERREY – Gas de la Vallée

Membres des Commissions Nationales

Brigitte GIAMPICCOLO responsable CN ATOUT'FORM

Monique Rouge Co responsable CN PAC

Joelle ROLET membre CN EVEIL

Corinne GROCHULSKA consultante CN GF

Christelle LECHENNE membre CN DEMARCHE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Oriane SERRETTE et Régis SERRETTE membres CN SKI

Jean François VINOT membre CN TAA

Gwilherm COURBET membre CN ARTS MARTIAUX ET SPORTS DE COMBAT

Organisation des districts

Une nouvelle organisation est mise en place (décision du 24/05/19) pour donner aux districts une véritable autonomie administrative et financière, pour une meilleure gestion de proximité avec leurs associations.

Le CID allouera une subvention de fonctionnement à chaque district, révisable annuellement par le Conseil d'administration.

Les districts gèrent :

Badges poussins ; Etoiles GF ; 1/2 finales GF ; Qualification étoiles GM

1 festival sur Montbéliard

2 challenges sur Besançon

Droits d'engagement des compétitions

Les districts fixent leurs propres droits d'engagements (comprenant les IK, repas juges, récompenses, secrétariat...).

Les districts conserveront la totalité des droits d'engagement (plus de rétrocession au CID)

Les inscriptions seront réalisées sur le site et gérées par les districts.

Stages perfectionnement (gymnastes) et de base (animateurs et juges)

Les stages sont gérés par les districts qui fixent leurs droits d'engagement

Les salaires AF3 sont établis par prestation de service du Comité qui financera à hauteur de 2 journées par Formateur AF3 par an et par district. La demande est à formuler par le président de district à minima 15 jours avant la date du stage pour l'établissement de la Déclaration préalable à l'embauche et l'établissement du contrat de travail. Ledit contrat est à renvoyer dans les 8 jours suivant la réception par les animateurs salariés. Lors de la demande il conviendra de préciser la date d'embauche, l'identité complète du salarié et son rôle le jour du stage (animateur ou responsable).

Les stages supplémentaires seront à la charge des districts pour les salaires des formateurs.

Les inscriptions seront réalisées sur le site. www.fscf-bfc.fr

Dotation de fonctionnement

La dotation de fonctionnement allouée aux 3 Districts (1625 € par district saison 2022/2023) servira pour l'aide aux clubs organisateurs, la location des bureaux, les charges de fonctionnement, les photocopies, les frais divers... Il a été remis à chaque district 2 kakémonos, 1 vidéoprojecteur, 1 ordinateur portable et une imprimante.

Droits d'engagement

Droits engagements compétitions GF et GR du CID pour la saison 2022/2023 (révisables annuellement) (décision du CD du 23/09/2022)

Interclubs GF 6 euros par gymnaste

Concours Poussins 6 euros par gymnaste

Interdépartemental GF 6 euros par gymnaste

Finale des imposés GF 6 euros par gymnaste

Départemental Poussins / Départemental Jeunesses -aînées (GR)

6€ par gymnaste et par journée de compétition

Prise en charge par le Comité des repas juges 15€, des récompenses et autres frais (dans la limite des droits d'engagement encaissés)

Les circulaires relatives aux compétitions GF et GR seront obligatoirement affichées sur le site.

Les droits d'engagement seront déterminés uniquement en fonction du nombre de **gymnastes inscrits** pour chaque compétition et seront **exigibles en totalité**, à l'inscription de la dernière compétition organisée par le Comité Interdépartemental **au plus tard le 31 mai 2023**.

Une seule facture par club sera ainsi établie, regroupant toutes les compétitions auxquelles le club a participé et basée uniquement sur le nombre d'inscrits au départ.

Le paiement sera effectué **OBLIGATOIREMENT** par virement sur le compte bancaire du CID25/70/90 **avant la dernière compétition gymnique du CID pour pouvoir y participer**.

Aucune inscription supplémentaire le jour de la compétition ne sera acceptée.

QUOTAS JUGES (décision du 9 mars 2020)

Il n'y a plus de quotas juges pour les compétitions gymniques du CD mais une mutualisation entre les associations tout en rappelant la nécessité d'avoir un nombre suffisant de juges pour les compétitions.

CONSIGNES

Concernant les demandes d'organisation et de subventions pour les associations organisatrices des compétitions suivantes, il conviendra d'adresser par courriel là (ou les) demande(s) ci- dessous auprès du Comité Interdépartemental.

Modèle :

Référence du club
Nom prénom
Adresse...

Objet : Demande d'organisation de compétition CID 25/70/90

Monsieur le président,

Par la présente je vous informe que nous souhaitons organiser le concours gymnique*
..... du.....ou une compétition nationale dele.....

Vous remerciant de prendre en compte notre demande

Sportivement
Signature du président

Référence du club
Nom prénom
Adresse...

Objet : Demande de subvention de compétition CID 25/70/90

Monsieur le président,

Par la présente je sollicite l'aide prévue par le CID 25/70/90 pour l'organisation du concours gymnique* du.....ou une compétition nationale dele ou le challenge Tir à l'Arc le... ou une journée éveil ...

Vous remerciant

Sportivement
Signature du président

Saison 2022/2023

- *Interclubs GF 600€
- *Finales GF 600€
- *Interdépartemental GF Jeunesses/ Aînées 1200€
- *Concours Poussins GF/GM 1200€
- *Départemental GRS 300€
- *Départemental GRS Jeunesses/Aînées 300€
- *CN Hiver Tir à l'Arc 150€
- *Challenge Tir à l'Arc 100€
- *Journée éveil 300 €
- *Compétition fédérale 1000€

Formations fédérales

Le Comité remboursera jusqu'à 25 % des inscriptions en AF par stagiaire dans la limite de 125 €.

Le CDOS 25 prend en charge jusqu'à 50% de la formation.

Il conviendra de fournir comme justificatifs la fiche d'inscription et l'attestation de réussite de la formation.

Rappel de la fédération

Une attestation n'est pas un diplôme. L'AF1, l'AF2, l'UFF sont des étapes du diplôme « Brevet d'Animateur Fédéral ». Leur validation ne permet pas l'exercice en autonomie de l'activité d'animateur. Seul le brevet le permet.

Celui-ci est constitué de 5 étapes et il faut bien que les 5 étapes soient enregistrées comme validées pour obtenir le brevet (BAF).

La fédération a une visibilité sur l'AF1, l'AF2, l'UFF mais il est souvent oublié de transmettre l'attestation de 50h ainsi que le PSC1. Le cursus BAF reste non finalisé durant X temps. Il convient donc d'envoyer à la fédération toutes les attestations dès lors que celle-ci a été faite.

Autres formations (animateurs, juges)

Le CDOS 25 prend en charge jusqu'à 50 % du prix de la formation.

Les demandes sont à adresser au Comité avec les justificatifs d'inscription et le formulaire spécifique pour validation, signature et envoi au CDOS 25.

Licences

Tarif global des licences (part fédérale, régionale et départementale)

Catégories licences	Part fédérale	Part régionale	Part départementale	2022/2023
Catégorie Dirigeants CD	15.00 €	6.00 €	4.00 €	25.00 €
Activités Multiples AM	17.00 €	6.80 €	10.20 €	34.00 €
Activité de Compétition AC	17.00 €	6.80 €	10.20 €	34.00 €
Catégorie Loisirs CL	9.00 €	3.60 €	5.40 €	18.00 €
Catégorie Eveil CE	10.00 €	4.00 €	6.00 €	20.00 €
Activité de Compétition Athlétisme	10.00 €	4.00 €	6.00 €	20.00 €
Sport collectif CA	12.50 €	5.00 €	7.50 €	25.00 €

Extrait des consignes administratives fédérales 2022/2023 :

LES DIFFERENTS TYPES ET TARIFS DE LICENCES

Pour répondre à l'ensemble de ses particularités de pratiques, la FSCF propose 6 types de licences :

CATEGORIES	TYPES	DESCRIPTIFS	TARIFS
ACTIVITES GYMNiques OU SPORTIVES	AC	Activités en compétition ou formation	17.00 €
		Mention Athlétisme*	10.00 €
	CA	Sports collectifs	12.50 €
ACTIVITES GYMNiques, SPORTIVES, CULTURELLES, EDUCATIVES ET D'ANIMATION	CL	Activités en loisir (pour les activités gymniques et sportives relevant de la catégorie AC en compétition, la licence CL ne permet pas la pratique en dehors de l'association, ex : formations, perfectionnements)	9.00 €
PRATIQUE DE DEUX ACTIVITES ET PLUS	AM	Activités multiples de loisir et/ou de compétition	17.00 €
DIRIGEANTS	CD	Elus, nommés, entraîneurs, juges, arbitres ne pratiquant pas d'activité gymnique ou sportive nécessitant une licence AC ou CA	15.00 €
PETITE ENFANCE	CE	Pratiquant de moins de 6 ans au 31/12/2022	10.00 €

Affiliation des associations

Le tarif inclus les abonnements payants à la revue « les jeunes ».

Catégorie par nombre licenciés	Part fédérale	Part régionale	Part départementale	2022/2023
Catégorie A de 3 à 25	30.00 €	10.50 €	18.00 €	58.50 €
Catégorie B de 26 à 50	60.00 €	20.00 €	36.00 €	116.00 €
Catégorie C de 51 à 75	125.00 €	43.00 €	75.00 €	243.00 €
Catégorie D de 76 à 150	200.00 €	68.00 €	120.00 €	388.00 €
Catégorie E de 151 à 300	275.00 €	93.00 €	165.00 €	533.00 €
Catégorie F 301 et plus	380.00 €	127.00 €	228.00 €	735.00 €

COTISATIONS DES ASSOCIATIONS

Les cotisations des associations sont calculées selon les effectifs de licenciés de l'association lors de la saison 2021-2022. Pour les nouvelles affiliations à la rentrée 2022, la catégorie d'affiliation est calculée sur le nombre d'adhérents de l'association. Il existe ainsi 6 catégories :

Catégorie	Nombre d'adhérents	Cotisation fédérale	Abonnements gratuits	Abonnements payants	Tarifs abonnements	Total
A	De 3* à 25	30 €	1	1	15 €	45 €
B	De 26 à 50	60 €	1	2	30 €	90 €
C	De 51 à 75	125 €	1	2	30 €	155 €
D	De 76 à 150	200 €	1	3	45 €	245 €
E	De 151 à 300	275 €	1	6	90 €	365 €
F	301 et plus	380 €	1	9	135 €	515 €

* Minimum de 3 personnes pour affilier une association.

Depuis la saison 2021-2022, une réduction sur le tarif de ré-affiliation est appliquée lorsque la ré-affiliation dans ADAGIO a été réalisée **avant le 1^{er} novembre de la saison**.

Cette réduction s'applique sur la part fédérale.

Catégorie	Nombre d'adhérents	Cotisation fédérale	Abonnements gratuits	Abonnements payants	Tarifs abonnements	Total
A	De 3 à 25	27 €	1	1	15 €	42 €
B	De 26 à 50	54 €	1	2	30 €	84 €
C	De 51 à 75	113 €	1	2	30 €	143 €
D	De 76 à 150	180 €	1	3	45 €	225 €
E	De 151 à 300	248 €	1	6	90 €	338 €
F	301 et plus	342 €	1	9	135 €	477 €

LES LICENCES

Section III – Certificat médical

A la suite de la publication du décret n°2022-295 du 22 juin 2022, qui vient préciser la loi n°2022-296 du 2 mars 2022, et laisse aux fédérations sportives le choix de la réglementation qu'elles souhaitent mettre en place vis-à-vis de l'exigence du certificat médical, après avis de leur commission médicale, le comité directeur de la FSCF a décidé le 26 juillet de conserver cette exigence pour les seules licences compétition pour les personnes majeures. Dans tous les autres cas, répondre à un questionnaire de santé sera suffisant.

Dispositions générales :

- Seuls les pratiquants d'activités culturelles et socio-éducatives ainsi que les enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2023 n'ont pas à présenter de certificat médical ni d'attestation de santé pour obtenir une licence.
- Pour tout sportif (mineur ou majeur) pratiquant une discipline à risque (cf page 14) il est impératif de présenter un certificat médical chaque année lors du renouvellement de licence.

1. OBTENTION D'UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MINEURES

▮ OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE ET RENOUELEMENT

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (loi n° 2020-1525 du 7 déc. 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020) a modifié le code du sport et remplacé le **certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs** par un **questionnaire** équivalent à une attestation parentale.

Ce questionnaire remplace ainsi, pour les mineurs, la présentation du certificat médical par une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, questionnaire réalisé conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Ce **questionnaire de santé** se trouve en **annexe 2**.

L'âge pris en compte pour un sportif mineur s'effectue à la date de prise de licence dans ADAGIO.

Lorsque qu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention d'une licence ou l'inscription à une compétition sportive nécessitent la production d'un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive (**annexe 4**).

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (loi n° 2020-1525 du 7 déc. 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020) a modifié le code du sport et remplacé le **certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs** par un **questionnaire** équivalent à une attestation parentale.

Ce questionnaire remplace ainsi, pour les mineurs, la présentation du certificat médical par une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, questionnaire réalisé conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Ce **questionnaire de santé** se trouve en **annexe 2**.

L'âge pris en compte pour un sportif mineur s'effectue à la date de prise de licence dans ADAGIO.

Lorsque qu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention d'une licence ou l'inscription à une compétition sportive nécessitent la production d'un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive (**annexe 4**).

2. OBTENTION D'UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MAJEURES

(modifié par le comité directeur de la FSCF le 26 juillet 2022)

La loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport a modifié la réglementation médicale de délivrance des licences pour les majeurs en laissant le libre-choix de la réglementation aux fédérations. Dans un esprit de simplification mais sans mettre en danger la santé de ses pratiquants, une nouvelle réglementation est mise en place pour la saison 2022-2023.

a) Délivrance des licences pour les pratiques sportives de compétition

La nouvelle réglementation applicable pour la délivrance d'une première licence sportive de compétition prévoit l'obligation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI). Pour les 2 années suivantes, et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical. Au bout de 3 ans, un nouveau CACI est exigé.

OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE

Pour toute première licence à la FSCF, ou suite à une interruption de licence au cours de la période de **3 ans**, ou de changement d'association, il est nécessaire de présenter un nouveau certificat d'absence de contre-indication (CACI) datant de moins d'un an à la prise de la licence. **Le certificat médical type se trouve en annexe 4.**

RENOUVELER SA LICENCE FSCF

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein d'une même association de la FSCF. La durée de validité du certificat est de **3 ans**. Pour les années intermédiaires, il est impératif que le licencié **atteste** qu'il ait répondu négativement à toutes les rubriques du **questionnaire de santé en annexe 3**.

Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, **un certificat médical datant de moins de six mois** à la prise de licence doit être produit pour permettre le renouvellement.

Exemple pratique : Cas de figure d'une première prise de licence lors de la saison 2022-2023 avec remise d'un certificat médical valide. En cas d'interruption de prise de licence, l'intéressé devra remettre uniquement à son association l'attestation de santé pour les deux saisons suivantes.

Guide de renouvellement du certificat médical activité compétition							
Saison	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Document à fournir	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical

b) Délivrance des licences de pratiques physiques et sportives de loisir

OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE ET RENOUVELLEMENT

Pour toute demande de licence pour la pratique physique ou sportive de loisir, le CACI n'est plus obligatoire systématiquement mais il est remplacé par un questionnaire de santé, QS-Sport, tel que formalisé par l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive.

Ce **questionnaire de santé** se trouve en **annexe 3**.

Si toutes les réponses à ce questionnaire sont négatives, le pratiquant rédige l'attestation de bonne santé qu'il remet à l'association permettant ainsi la délivrance d'une licence loisir. Lorsque qu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention d'une licence nécessitent la production d'un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive (**annexe 4**).

3. EXCEPTION : SPORTS A RISQUE

Pour certaines disciplines sportives, « **dites à contraintes particulières** », il est impératif de présenter un certificat médical **chaque année** lors du renouvellement de licence.

Extrait du **décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, modifié par le décret n°2017-520 du 10 avril 2017** :

« Art. D. 231-1-5.-Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :

1° Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique :

- a) L'alpinisme ;
- b) La plongée subaquatique ;
- c) La spéléologie ;

2° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;

3° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;

4° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;

5° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;

6° Le parachutisme ;

7° Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. »

NB : Les disciplines sportives pour lesquelles le combat prend fin par K-O physique, sont proscrites au sein de la FSCF

Les cas dans lesquels le certificat médical est exigé sont donc les suivants :

- Certificat médical valable un an :
 - o La prise d'une licence dans une discipline à contrainte particulière
- Certificat médical valable trois ans, à condition de remplir le questionnaire de santé chaque année :
 - o La première prise d'une licence compétition
- La prise d'une licence compétition dans un nouveau club

Dans ces deux cas, le certificat médical doit dater de moins d'un an pour être valable.

- Cas particulier :
 - o Une réponse positive au questionnaire de santé

Pour ce dernier cas, le certificat médical doit dater de moins d'un mois à la prise de licence.

Annexe 2 : Questionnaire de santé pour la pratique sportive des mineurs

Merci de répondre à toutes les rubriques de ce questionnaire.

- Questionnaire Santé – Sport rempli le :

Nom, Prénom : Date de naissance :

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : _____ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suite au verso

Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		

- **Si vous avez répondu OUI** à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation ci-dessous et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez)

Partie à détacher



**Attestation santé pour l'obtention ou le renouvellement
d'une licence sportive FSCF à un mineur pour l'année 2022-2023**

Nom, prénom du licencié Date de naissance :

Je, soussigné, responsable légal, atteste sur l'honneur de réponses négatives à **toutes** les rubriques du questionnaire de santé.

Date et signature

Annexe 3 : Questionnaire de santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF – (personnes majeures)

Merci de répondre à **toutes** les rubriques de ce questionnaire.

* Questionnaire Santé – Sport rempli le :

Nom, Prénom : Date de naissance :

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez)

Partie à détacher



Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF pour l'année 2022-2023

Nom, prénom du licencié Date de naissance :

Date du dernier certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique ou sportive :

Je, soussigné, atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à **toutes** les rubriques du questionnaire de santé.

À, le

Nom, prénom et signature du pratiquant

LES STATISTIQUES

Associations	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
AIGLON SPORTS BESANCON	83	77	35	69
AISCR ROULANS	44	48	3	43
ALERTE GRAYLOISE GRAY	114	101	91	108
ARCHERS HERI COURTOIS	56	76	44	47
ARTS ET COMBATS EXINCOURT	Sans licence	Sans licence	Sans licence	11
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE LA MANCINE	189	161	146	149
AVENIR DE GRANDVILLARS	42	59	20	60
AVENIR DE L'UNION OUVRIERE	201	207	40	160
CERCLE GYMNIQUE LE RUSSEY	308	287	89	206
CHAMPA'GYM CHAMPAGNEY	33	36	Sans licence	46
FR ASSOCIATION BORDS DE L'OGNON	24	20	22	19
GAKKÔ DENTÔ	10	10	35	29
GYM CLUB DAMPIERROIS	36	19	Sans licence	35
GYM THISE	189	190	89	157
L'AVENIR DE MANDEURE	96	87	12	40
L'AVENIR DU DAHON VALDAHON	66	104	65	96
L ESPERANCE DE PONTARLIER	218	188	127	126
LA BOROILLOTTE DE VALENTIGNEY	129	109	86	98
LA BOUSBOTTE BESANCON	188	194	164	143
LA CITA	192	192	109	124
LA FRANCAISE DE VILLERS LE LAC	136	134	106	119
LA JEANNE D'ARC CHARQUEMONT	164	154	129	124
LA JEANNE D'ARC DE GRAND COMBE CHATELEU	187	170	90	147
LA JEANNE D'ARC DE MAICHE	335	320	183	222
LA JEANNE D'ARC SELONCOURT	231	236	150	212
LA JEUNESSE DE PALENTE BESANCON	69	71	33	63
LA RENAISSANCE ROCHE LEZ BEAUPRE	103	101	73	95
LA SAINT MICHEL MORTEAU	441	444	328	330
LA SAINT MICHEL VOUEAUCOURT	157	152	103	130
LA SAINT PAUL TREVILLERS	96	97	60	60
LA SAINTE THERESE BOURGUIGNON	69	69	43	29
LA SAVOUREUSE CHATENOIS LES FORGES	110	74	16	52
LA SPORTIVE D AUDINCOURT	265	258	62	178
LA VORAYSIENNE VORAY SUR L'OGNON	151	135	103	84
LES CAPUCINES PONTARLIER	35	48	25	24
LES ENFANTS DU VALLON HERIMONCOURT	8	8	3	6
LES GAS DE LA VALLEE ORNANS	333	337	107	242
OSONS ENSEMBLE AUTREMENT	113	157	46	44
LES ARCHERS DU ROYAL	15	27	Sans licence	Sans licence
B.F.C - KRAV-MAGA	42	Sans licence	Sans licence	Sans licence
	5278	5157	2837	3927

Nom de l'association	Ville	Nb licences
La Sportive	Audincourt	178
Gakkô Dentô	Belfort	29
Aiglon-Sports	Besançon	69
La Bousbotte	Besançon	143
La Citadelle	Besançon	124
La Jeunesse de Palente	Besançon	63
Osons ensemble Autrement	Besançon	44
La Sainte-Thérèse	Bourguignon	29
Champa 'gym	Champagney	46
La Jeanne d'Arc	Charquemont	124
La Savoureuse	Chatenois les Forges	52
Gym Club Dampierrois	Dampierre	35
La Jeanne d'Arc	Grand Combe Chateleu	147
L'Avenir	Grandvillars	60
Alerte Grayloise	Gray	108
Arc Heri courtois	Héricourt	47
Les Enfants du Vallon	Hérimoncourt	6
Cercle Gymnique	Le Russey	206
La Jeanne d'Arc	Maîche	222
La Mancine	Mamirolle	149
L'Avenir	Mandeure	40
La Saint-Michel	Morteau	330
Les Gâs de la Vallée	Ornans	242
Avenir de l'Union Ouvrière	Pont de Roide	160
L'Espérance	Pontarlier	126
Les Capucines	Pontarlier	24
La Renaissance	Roche lez Beaupré	95
A I S C	Roulans	43
La Jeanne d'Arc	Seloncourt	212
Gym de Thisse	Thisse	157
La Saint-Paul	Tréwillers	60
L'Avenir du Dahon	Valdahon	96
La Boroillotte	Valentigney	98
Association Familiale Rurale	Verchamp	19
La Française	Villers le Lac	119
La Voraysienne	Voray sur l'Ognon	84
La Saint-Michel	Voujeaucourt	130
Arts et Combats	Exincourt	11
Récap C.D. 25 - 70 - 90		3927

Par district	Nombre licences
District de Besançon	1471
District Pays de Montbéliard	1098
District du Haut Doubs	1358
Total général	3927



Colosse aux pieds d'argile

Le Comité Départemental 25/70/90 organise deux conférences avec l'association Colosse aux pieds d'argile les vendredi 29 octobre 2021 à Audincourt, dans la salle de la Sportive rue de Champagne à 20h et samedi 30 octobre à Besançon, au centre diocésain à 14h30.

Qu'est-ce que l'association Colosse aux pieds d'argile ?

C'est une Association reconnue d'utilité publique

Créée en 2013, cette association est née de l'histoire personnelle de **Sébastien BOUEILH**, ancien rugbyman et victime d'un pédophile de ses 12 à 16 ans. Après 18 ans de silence et suite au procès de son agresseur, Sébastien a décidé de fonder Colosse aux pieds d'argile pour **prévenir et sensibiliser tous les acteurs du mouvement sportif aux violences sexuelles**.

Reconnue d'utilité publique en novembre 2020, l'association a pour missions la **sensibilisation** aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement, la **formation** des professionnels encadrant les enfants ainsi que l'**accompagnement** et l'aide aux victimes. **Elle œuvre tant pour la protection des enfants que des éducateurs.**

Leurs actions

Sensibiliser

Sensibiliser et prévenir sur les risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement.

Ils interviennent au sein des :

- Clubs sportifs
- CREPS et Pôles espoirs
- Associations
- Écoles, collèges et lycées
- Collectivités territoriales

Le discours est adapté en fonction des tranches d'âge et un temps d'entretien individuel est prévu après chaque intervention afin d'accueillir la parole.

Former

Plusieurs formations, d'une durée de 6 heures en présentiel ou en distanciel, sont dispensées :

« Violences sexuelles : connaître les infractions, les prévenir et savoir agir »

« Écoute de la victime et recueil de sa parole »

« Audition de la victime, du mis en cause et du témoin »

L'association est reconnue organisme de formation

Accompagner

- Recueil des témoignages.
 - Orientation et accompagnement psychologique et juridique.
 - Consultations psychologiques gratuites pour les victimes et les victimes collatérales avec une psychologue clinicienne formée à l'EMDR.
 - Organisation de semaines de résilience pour les adolescents.

Résultats fédéraux

Gymnastique féminine

CHAMPIONNAT NATIONAL EQUIPES F2 TOUL

Gym de THISE Jeunesses vice- championnes de France Mouvement d'ensemble

Gymnastique Rythmique

CHAMPIONNAT NATIONAL 3 FLERS

CITA Jeunesses J3 vice-championnes de France

Championnat national été de tir à l'arc

Classement individuel : catégorie Benjamine

3 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT DONIER Charlotte

Classement individuel : catégorie Benjamin

3 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT RAYMOND Pierre-Louis

Classement individuel : catégorie Minime Fille

2 LA SPORTIVE D AUDINCOURT MARSON Giovanna

Classement individuel : catégorie Minime Garçon

1 LA SPORTIVE D AUDINCOURT MALFROY Noé

2 LA SPORTIVE D AUDINCOURT BARI Arthur

3 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT PAGES Martin

Classement individuel : catégorie Cadets Mixtes

1 LA SAINTE THERESE BOURGUIGNON KEBAILI Kylian

3 LA SPORTIVE D AUDINCOURT BESNIER Paul

Classement individuel : catégorie Cadet AP

1 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE GIRARDOT Nathan

3 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE COLLIN Yaël

Classement individuel : catégorie Juniors Mixtes

1 LA SAINTE THERESE BOURGUIGNON JOFFRIN Renaud

3 LA SPORTIVE D AUDINCOURT BEUCHAT Corentin

Classement individuel : catégorie Femme CL

2 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT DEVILLERS Marine

Classement individuel : catégorie Femme AP

1 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT FERRY Laetitia

2 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT CITE Séverine

3 LA SPORTIVE D AUDINCOURT GRESSOT Caroline

Classement individuel : catégorie Homme CL

2 LA MANCINE MAMIROLLE BRAND Ghislain

Classement individuel : catégorie Homme AP

1 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE GAZZURELLI Frederic

2 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE LALLOZ Julien

3 LA SPORTIVE D AUDINCOURT LABRE Antonin

Classement individuel : catégorie Vétéran Femme CL

3 LA SAINTE THERESE BOURGUIGNON RICHARD Eliane

Classement individuel : catégorie Vétéran Homme CL

2 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE JEUNOT Fabrice

3 LA SPORTIVE D AUDINCOURT PAICHEUR Patrick

Classement individuel : catégorie Vétéran Homme AP

1 LA SPORTIVE D AUDINCOURT VASSORT Pascal

2 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT VINOT Jean-François

Classement individuel : catégorie Sup. Vétéran Homme CL

2 LA SAINTE THERESE BOURGUIGNON GOUVIER Pierre

Classement par binôme : catégorie Jeune

1 LA SPORTIVE D AUDINCOURT BESNIER Paul, SAGET Tom

2 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE COLLIN Yaël, GIRARDOT Nathan

Classement par binôme : catégorie Adulte CL

1 LA MANCINE MAMIROLLE BRAND Ghislain, LECHINE Patrick

2 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE JEUNOT Fabrice, MAINPIN Fanchon

Classement par binôme : catégorie Adulte AP

1 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE BLAISE Florian, LALLOZ Julien

Classement par équipe : catégorie Jeune

1 LA SPORTIVE D AUDINCOURT SAGET Tom, BESNIER Paul, MALFROY Noé, MARSON Giovanna

Classement par équipe : catégorie Adulte

1 AVENIR DE L'UNION OUVRIERE GAZZURELLI Frederic, ABAD CARRE Leelou, LALLOZ Julien, BLAISE Florian, MAINPIN Fanchon, JEUNOT Fabrice

2 LA JEANNE D'ARC SELONCOURT JACQUOT Christophe, DEVILLERS Marine, VINOT Jean-François, FERRY Laetitia, FERRY Stéphane, CITE Séverine

Remise de trophées aux clubs ayant eu des podiums fédéraux

Sportive Audincourt 11

AUO Pont de Roide 9

JA Seloncourt 8

Sainte Thérèse Bourguignon 4

La Mancine Mamirolle 2

CHAMPIONNAT NATIONAL SKI ET SNOWBOARD

GERARDMER(88) 29 au 30 janvier 2022

(JA GRANDCOMBE CHATELEU)

Benjamines

1. Romane GUINCHARD 2. Léonie REYMOND

Minimes/Cadets

1· Evan GUINCHARD 2· Ethan CUENOT 3· Lucas CUPILLARD

Masculin 2

3· Damien CUENOT

Masculin 4

1· Pierre DREZET 3· Pascal MARGUET

Label Enfanc'Eveil

Saint Michel Voujeaucourt est la seule association à avoir reçu le label sur le territoire national

Associations certifiées

- Renaissance Roche lez Beauré
- Saint Michel Morteau
- Saint Michel Voujeaucourt
- AUO Pont de Roide
- Osons ensemble autrement
- La Mancine Mamirolle
- Esperance Pontarlier

